

**Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 5 MARS 2010**

**L'an deux mil dix, le cinq mars** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **25 février 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

**Procuration :** Mme MEZINO Sylvaine\* a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme HEBERT Monique\* a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. DENNEMONT J. Daniel - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- Mmes MEZINO Sylvaine et HEBERT Monique sont arrivées au cours de la 8<sup>ème</sup> affaire.

& &  
&

**AFFAIRE N° 6 / Orientations budgétaires 2010**  
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**Rappel des données financières 2009 :**

**Budget prévisionnel**

- En exploitation : 49 531.91
- En investissement : 19 388.34

La réalisation est la suivante :

- Recettes totales : 39 497.43 €
- Dépenses totales : 22 460.53 €

Orientations budgétaires 2010 :

Le Maire rappelle au conseil que le SPANC a été créé en avril 2008. Il intègre les recettes issues du contrôle. La tarification est la suivante :

- 150 € pour un contrôle de conception
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2010, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 20 000 (base  $\approx$  225 contrôles/an)

En recettes d'investissement : Néant

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2009.

Après discussions, le conseil municipal décide, **pour 2010**, de maintenir au même niveau qu'en 2009, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**